

AVIS DE MODIFICATION APPORTÉE AUX EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION

HACCP / PASA 2014

2022-08-24

Mise à jour du programme de certification HACCP / PASA

Le présent avis a pour but de vous informer :

- de la mise à jour du programme de certification HACCP / PASA 2014, qui est maintenant offert en référence au fascicule de certification BNQ 8000-001/2021, Système HACCP;
- des modalités entourant la période de transition accordée aux clients pour se conformer aux nouvelles exigences énoncées dans l'édition 2021 du fascicule de certification BNQ 8000-001/2021, Système HACCP.

Cette modification au programme fait suite à l'archivage du Manuel HACCP/PASA version 2014 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Nous vous invitons à prendre connaissance des changements en vous procurant le nouveau fascicule de certification BNQ 8000-001/2021, Système HACCP. Ce fascicule est disponible gratuitement sur le site Web du BNQ : [HACCP - BNQ](#).

Les modalités qui entourent cette période de transition sont les suivantes :

- À compter du 1^{er} septembre 2022, toute nouvelle demande de certification sera traitée dans le cadre des nouvelles exigences du programme de certification.
- Les clients qui détiennent un certificat ou qui ont un dossier ouvert au BNQ n'ont pas à faire de nouvelle demande.
- À compter du 1^{er} janvier 2023, les audits du BNQ prévus pourront être effectués en fonction des nouvelles exigences du programme de certification, et le BNQ délivrera les certificats de conformité en relation avec l'édition 2021 du fascicule de certification au fur et à mesure que les clients démontreront qu'ils respectent les exigences de ce programme.
- À compter du 1^{er} mars 2023, tous les audits BNQ prévus seront effectués en fonction des nouvelles exigences du programme de certification BNQ 8000-001/2021, Système HACCP, et le BNQ délivrera les certificats de conformité en relation avec l'édition 2021 du fascicule de certification aux clients qui démontreront qu'ils respectent les exigences de ce programme lors de leur audit.
- La mise à jour du certificat de conformité détenu par le client en fonction des nouvelles exigences du programme de certification permettra sa continuité. La date d'expiration du certificat modifié sera identique à la date d'expiration du certificat que détenait le client certifié en relation avec l'édition HACCP/PASA 2014 du programme, sauf pour les audits de recertification.

- **Le 1^{er} mai 2024** est cependant la date limite pour que les clients certifiés avec l'édition HACCP/PASA 2014 démontrent qu'ils respectent les nouvelles exigences du programme de certification.
- À compter du **1^{er} août 2024**, le BNQ retirera tous les certificats de conformité valides en relation avec l'édition HACCP/PASA 2014 du programme. Les clients désirant poursuivre la certification devront faire une nouvelle demande auprès du BNQ, et des frais d'ouverture de dossier seront alors exigés.
- Aucun audit et aucuns frais supplémentaires ne seront émis durant la période de transition.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Madame Geneviève Roy
Responsable de programme
Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
Tél. : 418 652-2238, poste 2327
Cell. 418-454-7844
Courriel : genevieve.roy@bnq.qc.ca